



Blainville

tu m'inspires!

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Pour diffusion immédiate

BUDGET 2008

Un gel ou une réduction du compte de taxes pour la majorité des contribuables

Blainville, le 18 décembre 2007 – La grande majorité des contribuables de Blainville profiteront d'un gel de taxes en 2008, voire d'une réduction. C'est ce qu'a annoncé aujourd'hui le maire, M. François Cantin, lors de l'adoption des prévisions budgétaires de l'exercice 2008.

Nouvelle réduction du taux de taxation

Afin de maintenir une charge fiscale équitable et de limiter l'effet de la hausse moyenne de 36 % des valeurs imposables, deux mesures d'atténuation ont été appliquées en 2007. La première consistait à étaler la variation des valeurs imposables du rôle d'évaluation foncière sur trois années. La seconde avait pour effet de réduire le taux de taxation afin de maintenir la charge fiscale moyenne au même niveau.

En 2008, l'administration Cantin poursuit dans cette même veine en réduisant le taux de la taxe foncière de base de 0,10 \$, passant de 1,03 \$ à 0,93 \$ par 100 \$ d'évaluation. Ce taux est également réduit de 0,04 \$ supplémentaires pour tous les contribuables (résidentiels, commerciaux et industriels), en raison d'une ristourne de 1,552 M \$ qui provient du surplus accumulé au 31 décembre 2006. Le maire avait pris cet engagement en mai 2007, lors du dépôt des états financiers 2006. Le taux de base est donc ramené à 0,89 \$ par 100 \$ d'évaluation imposable en 2008.

Révision de la tarification

Les coûts de l'enlèvement et de l'enfouissement des ordures sont en constante augmentation. À l'instar des municipalités de la couronne nord, la Ville de Blainville a dû revoir sa tarification résidentielle à cet égard, en appliquant une hausse de 10 \$ par unité d'occupation. La tarification des ordures s'établira à 140 \$ en 2008, afin de refléter les coûts réels et de répondre aux exigences du gouvernement pour la gestion de nos matières résiduelles.

Le tarif pour l'épandage biologique contre les insectes piqueurs est à nouveau maintenu à 0 \$ en 2008. « L'ancienne administration imposait un tarif de 30 \$ à chaque contribuable, un montant de loin supérieur au coût réel du service. C'était une façon irrespectueuse de soutirer de l'argent aux Blainvilloises et aux Blainvillois », a rappelé le maire.

Taxation commerciale et industrielle

Pour les commerces et les industries, la volonté d'établir un régime fiscal progressif et équitable demeure. « La taxation des immeubles non résidentiels doit être équitable par rapport à celle imposée au secteur résidentiel » a souligné M. Cantin.

Par conséquent, le taux de la taxe sur les immeubles non résidentiels (INR), applicable aux commerces, passera de 1,178 \$ à 1,256 \$ par 100 \$ d'évaluation, en hausse de 0,078 \$. Quant aux industries, le taux de l'INR passera de 1,315 \$ à 1,299 \$ soit une baisse de 0,016 \$.

« Les commerces et les industries ont bénéficié de la baisse globale du taux de base, due à l'étalement du nouveau rôle triennal d'évaluation. Ces taux demeurent des plus compétitifs par rapport aux autres municipalités de la région », a indiqué le maire de Blainville.

-30-

Source : Cabinet du maire
450 434-5203